

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 1<sup>er</sup> décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Absentes excusées :**

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.  
POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

**Absentes :** FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle - LEMAITRE Stéphanie.

**Secrétaire de séance :**

LEBLOND Christine.

#### 1 - COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.1 - Marchés Publics

**Devis travaux de maçonnerie pour allée carrossable et accès église au cimetière**

- Délibération n° DEL2025-11-03

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué au cimetière, M. Michel LEPAGE.

Il présente aux conseillers le devis de l'entreprise EI Louis Avicé pour des travaux de maçonnerie de l'allée au cimetière ancien.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Devis de l'entreprise EI Louis Avicé,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

## DECIDE

- ☞ Article 1er :** d'accepter le devis de l'entreprise EI Louis Avice pour des travaux de maçonnerie à l'ancien cimetière pour un montant de 9 347,71 € HT (11 217,25 € TTC) ;
- ☞ Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative Budgétaire correspondante sur le budget communal 2025 pour inscrire ces crédits ;
- ☞ Article 3 :** d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis et cette Décision Modificative Budgétaire.

Adoptée à la majorité des votants  
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 27 novembre 2025,

La Secrétaire de Séance,  
Christine LEBLOND



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.